

# Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle au printemps 2003

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra au printemps 2003, à condition qu'un minimum de dix candidats (sans compter les candidat-es qui répètent l'examen) se soient inscrits par orientation. Les candidates et candidats, de même que les écoles préparatoires, sont priés de prendre connaissance des informations suivantes:

## 1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d'admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent;
- d. la quittance postale attestant le paiement des frais d'inscription.

## 2. Date et lieu des examens

Les examens écrits auront lieu du 10 mars au 12 mars 2003

Les examens oraux auront lieu du 24 mars au 26 mars 2003

Ces examens auront lieu à Berne.

## 3. Disciplines obligatoires, branches complémentaires et examen partiel

La liste des *disciplines obligatoires* et la modalité des examens est la suivante:

- a. pour tous les types de maturité:
  - première langue maternelle (écrit et oral)
  - deuxième langue nationale (écrit et oral)
  - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. pour la maturité technique
  - mathématiques (écrit et oral)
  - physique (écrit)
  - chimie (écrit)
  - histoire et sciences politiques (oral)
  - droit et économie (oral)
  - branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité technique):

- écologie
- histoire de l'art
- économie d'entreprise
- anglais (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

- troisième langue nationale (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

*Indication:*

*Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelle branche complémentaire (ci-dessus) ils désirent passer un examen.*

*c. pour la maturité commerciale*

- techniques quantitatives de gestion (écrit et oral)
- droit et économie d'entreprise (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et sciences politiques (oral)
- branche complémentaire 1 (oral)
- branche complémentaire 2 (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité commerciale):

*Branche complémentaire 1:*

- géographie économique
- psychologie des relations humaines
- économie politique

*Branche complémentaire 2:*

- histoire de l'art
- écologie
- biologie

*Indication:*

*Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelles branches complémentaires ils désirent passer un examen.*

*Ils ont à choisir deux branches complémentaires, une de chaque groupe suivant:*

- 1. une branche du groupe «Branche complémentaire 1»*
- 2. une branche du groupe «Branche complémentaire 2»*

Selon l'art. 14, par. 1, du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une ( examens complets) ou deux sessions (examens partiels). La première partie de l'examen partiel comprend

*pour la maturité professionnelle technique*

- physique
- chimie
- histoire et sciences politiques
- droit et économie
- la branche complémentaire choisie

*pour la maturité professionnelle commerciale*

- Mathématiques
- droit et économie d'entreprise
- histoire et sciences politiques
- branche complémentaire 1
- branche complémentaire 2

La deuxième partie des examens partiels s'étend aux quatre disciplines restantes.

#### 4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Le secrétariat des examens peut vous faire parvenir les formulaires d'inscription.

Son adresse est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle  
FSEP  
Hotelgasse 1  
Case postale 245  
3000 Berne 7

Téléphone 031 328 40 50

Fax 031 328 40 55

Les frais d'inscription se montent à:

	Francs
1. Droit d'inscription <sup>1</sup> (valable pour tous les examens)	100
2. Finances d'examen <sup>2</sup>	
– examen complet	500
– examens partiels 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> partie	250

Tous les frais d'inscription sont à verser au secrétariat des examens à Berne, compte n° 753855-00, Crédit Suisse (CS).

Le délai d'inscription expire le *10 novembre 2002* (date de la poste).

29 octobre 2002

Commission fédérale de maturité professionnelle:

Le président, Alain Garnier

<sup>1</sup> Les frais pour le droit d'inscription sont à payer avant la remise de la demande d'admission. La quittance postale est à joindre à celle-ci.

<sup>2</sup> Le candidat/la candidate n'aura à s'acquitter des finances d'examens qu'après avoir reçu la confirmation de son admission par la commission fédérale de maturité professionnelle.

## Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en printemps 2003

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.10.2002
Date	
Data	
Seite	6180-6182
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 690

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.